



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones de revitalisation rurale

Question écrite n° 102736

Texte de la question

Mme Brigitte Allain interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur l'action de son ministère en matière de revitalisation des centres-bourgs. Logements vacants dans les centres villes, disparition des commerces de proximité, diminution du nombre d'habitants, grignotages des espaces agricoles par des aménagements commerciaux en périphérie, de plus en plus de citoyens pâtissent de ce délitement et les élus locaux sont confrontés à de nouveaux problèmes. Constatant que la désertion continue dans de nombreuses villes moyennes et rurales, elle s'interroge sur l'action du ministère de l'aménagement du territoire. Quelle a été l'action du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire en faveur de la dynamisation des centres villes et de la limitation de l'étalement commercial en zone périphérique ? Elle lui demande également quels sont les résultats et les enseignements du programme expérimental de revitalisation des centres-bourgs lancé en 2014.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Allain](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102736

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1388

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)